

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Raphaël CHIPEAUX

Lieu de réunion du Conseil :
NANTHEUIL

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
10/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Étaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FAVARD Anne, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGÉIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : MAZEAU Emmanuel (excusé, pouvoir à M. Magne),

Mme Anne FAVARD est désignée secrétaire de séance.

PACTE PIG COPIE « happy habitat » - création du Comité de pilotage

« HAPPY HABITAT » est un programme mené à l'échelle de 50 communes, celles de la communauté de communes Périgord-Limousin et celles de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

Il débute en 2026 pour s'achever en 2027. Deux années complémentaires et optionnelles, 2028 et 2029 pourront permettre d'ancrer ce programme davantage dans le temps et sur le territoire.

La communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord porte ce programme pour son compte et celui de la communauté de communes Périgord-Limousin. Cette première a lancé un marché public de suivi - animation de ce dispositif qui a été confié à SOLIHA Dordogne Périgord.

Sur ces deux territoires, ce dispositif vise à soutenir financièrement et à favoriser la rénovation des logements sur deux catégories essentielles de travaux :

- la rénovation énergétique des logements
- les travaux en faveur de l'autonomie et du maintien à domicile des publics âgés

Ce comité de pilotage fixe les lignes directrices, les orientations du programme HAPPY HABITAT. Chaque année, un bilan lui est présenté afin de mesurer l'impact réel de ce dispositif sur le territoire.

Enfin, ce comité de pilotage est également chargé de donner son avis, concernant les attributions d'aides financières que chacune des deux communautés de communes versent annuellement à certains propriétaires de logements. Des commissions d'attributions d'aides financières sont ainsi organisées par visioconférence ou en présentiel.

AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_27-DE
Reçu le 22/04/2026

Le comité de pilotage est composé :

- des deux présidents des 2 communautés de communes Périgord-Limousin et celles de la communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
- des deux Vice-Présidents ou délégués en charge de l'habitat
- Les élus représentant chaque commune membre de ces deux intercommunalités (titulaire et suppléant)
- des agents en charge du suivi de ce programme, de ces deux intercommunalités
- des représentants en charge du suivi de ce programme, de l'ANAH et du Conseil Départemental de la Dordogne
- des représentants en charge du suivi de ce programme, du CAUE et de l'ADIL

Il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant par commune

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer un comité de pilotage « Happy Habitat »**
- **Les communes proposeront des représentants dans ce COPIL et le Président, dans le cadre de ses délégations, validera sa composition par décision.**

Fait à Thiviers, le 20 Avril 2026

Le Président

Raphaël CHIPEAUX



La Secrétaire de Séance,

Anne FAVARD

La présente délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,

Raphaël CHIPEAUX



AR Prefecture

024-242400752-20260416-2026_4_27-DE
Reçu le 22/04/2026